Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213502479-20260429-2026032-DE

Département D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de SAINT-MALO
Commune de Roz sur Couesnon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 29 Avril à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Roz sur Couesnon s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAMBON Christophe, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 17/04/2025.

Présents : M. FAMBON Christophe, Maire, M. VAÉVIEN Michel, Mme MAÇON Claudie, M. PIAT Felix, M. PERENNES Philippe, Mme ZAMORA Liliane, Mme NARME Christelle, M. DATIN Dominique, Mme VAN OOST Anne, Mme CHICHERIE Anne-Cécile, M. ANDRÉANI Gaël, Mme FRANCHOMME Coralie, M. GUEDON Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : M. RENÉ Pierre à M. PERENNES Philippe
Excusé(s) : Mme PONTAIS Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme FRANCHOMME Coralie

2026/032 – Budget Primitif (BP) 2026 du Budget principal et budget annexe

Le budget primitif de la commune, soumis à l'examen préalable et approuvé par la Commission des finances, est proposé au Conseil Municipal,

L'approbation du CFU 2025 a permis de délibérer sur l'affectation des résultats, qui sont repris directement sur le budget primitif 2026.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-2 à L.2343-2,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57,
VU l'approbation des CFU 2025,
VU l'affectation des résultats 2025,
VU l'avis de la commission communale des finances,
VU l'état des restes à réaliser,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de voter le Budget Primitif 2026 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213502479-20260429-2026032-DE

- Budget principal:
  - en section de fonctionnement : **1 105 164.74€**
  - en section d'investissement : **1 608 479.58€**

- Budget annexe Lotissement:
  - en section de fonctionnement : **292 953.02€**
  - en section d'investissement : **476 182.06€**

Le budget est présenté dans sa version réglementaire dans l'annexe de la délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture de Rennes
Le :
Et Publication ou notification du :

Le Maire
Christophe FAMBON

MAIRIE de ROZ-SUR-COUESNON ★ ILLE ET VILAINE ★

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux